



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3963</b>	<b>De M. Patrick Vignal ( Renaissance - Hérault )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Éducation nationale et jeunesse</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur et outre-mer</b>
<b>Rubrique &gt;enseignement</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Conséquences de l'inflation sur les cantines scolaires	<b>Analyse &gt; Conséquences de l'inflation sur les cantines scolaires.</b>
Question publiée au JO le : <b>13/12/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>02/04/2024</b> Date de signalement : <b>28/02/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de l'inflation sur certaines cantines scolaires. Dans plusieurs communes, dont certaines de l'Hérault, la hausse des coûts des matières premières liée à l'inflation a conduit des prestataires à décider arbitrairement du retrait d'une partie du repas, le plus souvent l'entrée ou le dessert, sans concertation avec les maires des communes. S'il n'est pas sans ignorer que le choix de ces prestataires et les relations avec ces derniers relèvent de la compétence communale, cette problématique vient impacter directement le bon équilibre alimentaire des élèves, nécessaire à la fois à leur développement en bonne santé mais aussi à la réussite de leur parcours scolaire. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour garantir aux élèves l'accès à des repas de bonne qualité nutritionnelle.